

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 - 126		
<b>Commission territoriale Est du 15/11/2022</b> Présidence : Michèle TREMOLIERES	<b>Objet :</b> avis sur le Plan de Gestion de la réserve naturelle nationale du delta de la Sauer (2023-2032)	<b>Vote en conseil plénier :</b> Favorable

### Contexte

Créée en 1997, la réserve naturelle nationale (RNN) du delta de la Sauer est située sur les bords communaux de Munchhausen et Seltz, dans le département du Bas-Rhin, à l'embouchure d'un affluent du Rhin, la Sauer. D'une superficie de 486 ha incluant un ancien méandre du Rhin, elle abrite une importante diversité d'habitats soumis à d'importantes fluctuations de l'eau. Vasières, prairies humides, saulaies, forêts à bois dur, mares et eaux courantes composent son paysage. La réserve naturelle abrite 11 habitats d'intérêt communautaire.

La réserve naturelle accueille une faune et une flore riche de plus de 1200 taxons, dont 57 espèces patrimoniales. Peuvent être cités le Pélobate brun, la Limnadié de Hermann (branchiopode), la Lestes dryas (odonate), la Planorbe naine, l'Anguille d'Europe, le Balbuzard pêcheur, le Busard des roseaux, le Phragmite des joncs, la Berle à grande feuille, la Violette élevée, la Violette naine, l'Hottonie des marais, le Muscari à toupet, la Châtaigne d'eau, pour lesquelles la RNN a une responsabilité particulière pour leur conservation.

Divers aménagements (rectification du Rhin, rehausse de digues, implantation d'un barrage à clapet, gravières...), ainsi que la modification de pratiques agricoles ont profondément dégradé le caractère alluvial de la réserve naturelle, entraînant notamment un envasement des chenaux.

La gestion de la réserve a été confiée en 1999 au Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace, anciennement le Conservatoire des sites alsaciens. Le premier plan de gestion (PDG) a été rédigé et mis en œuvre à partir de 1999.

Le plan de gestion 2023-2032 repose sur l'évaluation de la gestion précédente, ainsi que sur un travail de réflexion mené à l'aide du guide technique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

Ce nouveau plan de gestion vise les enjeux de conservations suivants :

- la dynamique alluviale, de laquelle dépend la conservation des habitats
- les milieux ouverts
- la forêt rhénane
- le réseau de mares
- les anciennes gravières

Le projet de plan de gestion propose les objectifs à long terme suivants :

- améliorer la fonctionnalité alluviale du delta de la Sauer
- garantir le bon état de conservation des habitats ouverts du Grosswoerth
- améliorer l'état de conservation des autres milieux ouverts
- rétablir des connexions fonctionnelles entre les milieux ouverts
- favoriser le caractère subnaturel de la forêt rhénane
- conserver des saules têtards pour leur richesse biologique et culturelle
- maintenir un réseau de mares et dépressions favorable à la biodiversité des milieux rhénans
- développer le potentiel écologique des anciennes gravières

Les facteurs clefs identifiés dans le projet de plan de gestion pour garantir la réussite des opérations déclinées pour chaque enjeu sont les suivants :

- la connaissance naturaliste
- l'ancrage territorial
- la gouvernance

### **Questions au CSRPN**

En application de l'article R. 332-22 du code de l'environnement, il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle nationale du delta de la Sauer, et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau plan de gestion sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel d'une telle réserve naturelle.

### **Supports de réflexion**

- Projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale du delta de la Sauer élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace : diagnostic détaillé, description de la gestion passée et de son évaluation, présentation de la stratégie de gestion, fiches descriptives des principales actions ; 288 pages.
- Présentation en séance du plan de gestion par Victor Schoenfelder du Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace, gestionnaire de la réserve naturelle nationale du delta de la Sauer.
- Rapport de Cybill Staentzel et Michèle Trémolières, membres du CSRPN.

### **Analyse**

**Le CSRPN souligne la qualité des documents fournissant le diagnostic, la vision stratégique et opérationnelle, les outils d'évaluation ainsi que les fiches d'actions avec le calendrier pour le futur plan de gestion 2023-2032 de la RNN du Delta de la Sauer.** Le plan de gestion est présenté dans un document clair et précis qui reprend tous les éléments fondamentaux utiles à la justification des enjeux et objectifs de long terme, démontrant notamment la responsabilité de la RNN pour un certain nombre d'espèces et habitats patrimoniaux. Il est bien illustré par de nombreuses cartes du site et photos d'espèces et/ou habitats patrimoniaux. Certaines gradations de couleurs au niveau des cartographies pourraient être améliorées pour identifier les types d'habitats (p. 13 par ex.). Quelques coquilles sont à corriger (ex. *gobie à tache noire*, le potamot dense *Groenlandia densa* et non *trichoides* - Potamot capillaire) et des éléments sont à préciser (ex. Tableau 6 - nombre d'observations depuis quand ?). Certaines assertions mériteraient d'être mieux explicitées ou renvoyées à des références (cf p 25 sur les effets de la baisse de la nappe et son impact sur la chimie et la biologie des milieux aquatiques). En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, il serait intéressant de préciser que certaines sont intégrées au cortège floristique actuel (comme c'est le cas pour l'élodée du Canada), en revanche d'autres EEE sont citées comme les jussies et aucun élément d'information n'est donnée sur leur présence ou extension possible.

D'autres figures ressortent et servent véritablement à la compréhension, notamment lorsque le lecteur connaît peu la RNN du Delta de la Sauer (figure 17 – système hydraulique). En effet, le fonctionnement hydraulique de la RNN s'avère particulièrement complexe du fait des aménagements anthropiques successifs (mis en place de buses, de vannes, ponts, barrage à clapet etc.) ce qui rend difficile sa gestion en fonction des usages et besoins pour la fonctionnalité de la RNN. L'amélioration de ce fonctionnement est vitale pour restaurer la fonctionnalité de ce type de milieu. Dans le précédent plan de gestion pour cet OLT, plusieurs opérations (7 sur 10 affichées) n'ont pas été réalisées ; il serait intéressant d'y apporter des éléments de justification. De plus, il est noté certaines fermetures de vanne « intempestives » (qui n'ont pas lieu d'être) par les agriculteurs pour limiter les inondations : comment le gestionnaire peut-il régler ce problème (cf IP O4 priorité 1 dans le plan de gestion) ? Il est nécessaire voire indispensable que le gestionnaire de la RNN puisse participer à la régulation du fonctionnement de ces ouvrages. Pour finir sur la structure du plan, un regret est à formuler quant à la non-réutilisation du schéma clef – Enjeux > Objectifs à long terme > Objectifs opérationnels > Opérations – dans la suite du rapport. A noter que les items peuvent être redondants et seraient à clarifier.

**Par ailleurs, l'influence du dérèglement climatique ne semble pas suffisamment prise en compte dans un plan de gestion proposé sur 10 ans.** Il eut été intéressant de discuter des événements critiques de l'été dernier au regard des travaux de restauration et de leur prise en compte dans les suivis – voire aussi de la complexité ou des ruptures que cela peut engendrer dans la prise de mesures ou dans les outils d'évaluation. Il n'était pas nécessaire d'y consacrer un paragraphe dédié mais potentiellement d'y faire référence tout au long du rapport. Voici quelques exemples :

- Remanier la figure sur l'hydrologie du Rhin : la courbe s'arrête en 2018, au moins les deux années 2019 et 2021 (année humide sur mai juin juillet avec des crues du Rhin importantes) auraient pu y être ajoutées. Il existe des données actualisées régulièrement sur le régime du Rhin et les variations de niveau de nappe (cf. données de l'APRONA).
- Les modalités de gestion des inondations et des étiages, notamment pour maintenir les vasières mésotrophes à eutrophes à durée variable d'exondation, auraient pu être questionnées.
- Evaluer le poids de la restauration dans la constitution de zones refuges.
- Interroger la fiabilité et la durabilité des métriques à développer pour évaluer un état de conservation.

L'envasement et son accélération ont été clairement identifiés comme un enjeu majeur pour le prochain plan de gestion. Des études ont été notamment menées à ce sujet. **Le CSRPN souligne un élément appréciable à savoir la relation étroite qui a été tissée entre les différents acteurs et les gestionnaires de la RNN du Delta de la Sauer (actions proactives) pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique de la réserve.**

#### **Sur le nouveau plan de gestion :**

Le CSRPN note que les enjeux de la RNN sont bien pris en compte et les leviers clairement définis. Il relève la nécessité d'une gestion très interventionniste notamment sur les milieux ouverts mais aussi sur la gestion des milieux forestiers, dans un environnement hydraulique contraint à la fois par l'activité anthropique (la mise en place de nombreux ouvrages hydrauliques) et plus récemment le dérèglement climatique induisant des modifications du régime hydrologique du Rhin. Les opérations sont en effet très nombreuses avec des priorités bien précisées.

- OLT1 Améliorer la dynamique alluviale est un objectif de long terme avec des opérations en priorité 1 (cf OLT1 : IP O4, OO4). Le CSRPN relève un programme ambitieux en priorité 1 démarrant de manière justifiée par une étude de faisabilité.
- OLT2/3. Garantir le bon état de conservation des habitats ouverts prairies, habitats palustres (cf. opération de gestion OO6 - Gérer l'ouverture /la fermeture des milieux ouverts) : les

prairies et roselières du Grosswoerth se referment par la recolonisation des saules, première étape d'une succession végétale forestière. Les arguments en faveur de l'arrêt de cette évolution pourraient être explicités. Toutes les prairies citées sont-elles à maintenir ? Ne peut-on pas laisser les prairies les plus dégradées en libre évolution (exemples : cas de la prairie du Fahrgiessen qui n'abrite pas d'espèces patrimoniales à cette date, de même pour le Hueberwiesenkoepffel de très/trop petite surface, même s'il lui est attribué un rôle de « pas japonais » dans un corridor écologique).

- OLT 6 (OO11) : la seule justification de l'entretien des saules têtards concerne l'aspect patrimoine culturel. Pour maintenir cette opération, il apparaît indispensable d'y apporter une justification biologique et écologique, qui n'est pas fournie quand bien même elle est citée comme OLT6 « Conserver les saules têtards pour leur richesse biologique (et culturelle) ».
- OLT 5 : « Favoriser le caractère subnaturel de la forêt rhénane de la RNN ». Les métriques proposées portent majoritairement sur la composition végétale mais ne pas oublier les métriques de configuration spatiale (hétérogénéité, stratification, diversité des âges, continuités, etc.).
- OLT 8 : l'opération « développer le potentiel écologique des anciennes gravières de la réserve », qui à ce jour restent très pauvres sur les plans biologique et écologique, est à soutenir.

#### **Sur les connaissances :**

- Le suivi des amphibiens pourrait être amélioré en concertation avec des experts du CSRPN ou la collectivité européenne d'Alsace (groupe de travail).
- Le suivi de la dynamique spontanée des forêts alluviales est un objectif ambitieux – n'est-ce pas un objectif à se fixer en collaboration avec des organismes de recherche ?
- Le suivi du réseau de mares est à poursuivre afin d'en comprendre leur fonctionnement et justifier éventuellement des opérations d'intervention.
- Pourquoi les mollusques sont-ils priorités ? Quid des autres groupes comme la fonge, les chiroptères... placés en priorité 2 ?
- Des inconnus sur les insectes quant à l'état des populations (larvaires et adultes) – à creuser.

**Toutes les actions de sensibilisation du public (OLT10) sont fondamentales** afin d'obtenir son adhésion, avec toutefois une attention portée à l'absence de toute perturbation du fonctionnement de la réserve et du dérangement des espèces. Il faudrait préciser pourquoi l'organisation de chantiers nature participatifs, susceptibles de mieux faire comprendre au grand public l'intérêt d'une réserve naturelle, n'est placé qu'en priorité 2.

Il est relevé un grand nombre de contraventions pour la faune/flore sur les espèces protégées/menacées (n=23) mais peu de panneaux de signalisation expliquant l'intérêt de ces espèces : il est suggéré d'en augmenter le nombre.

#### **Avis du CSRPN**

Avis favorable
----------------

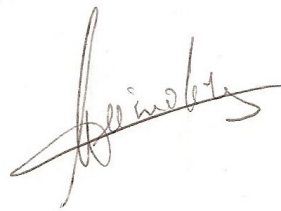
#### **Recommandations**

- Mieux contrôler la gestion des ouvrages hydrauliques susceptible d'impacter le fonctionnement de la réserve.
- Justifier d'un point de vue biologique et écologique les travaux d'intervention qui seront opérés dans la réserve comme le maintien de micro-surfaces de prairies ou encore l'entretien des saules têtards.

- Discuter les relations avec la communauté allemande et mettre en exergue les avantages de la dimension transfrontalière.
- Constituer des groupes de travail (suivi amphibiens, indicateurs d'état) pour que certains objectifs non réalisés à ce jour puissent être atteints.
- Bien intégrer l'analyse de risque qui aurait pu être un item du plan, considérant non seulement l'évolution du climat mais également les EEE.

**Fait le 21/02/2023**

**La présidente de la Commission Territoriale Est  
Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN  
Jean-François SILVAIN**

